

LAUREAT FORMA

Formez vos jeunes en contrat apprentissages

Objectif

Lauréat forma est un Organisme de Formation Professionnelle créé par Mme Duguin Natacha (gérante) et Mme Techer Frédérique (responsable commerciale). Il a ouvert ses portes depuis le mois de mai 2019.

Le contrat d'apprentissage est un contrat en alternance qui a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, des adultes demandeurs d'emploi, en suivant une formation certifiante.

Coordonnées

Adresse : 23 rue Eugène Dayot, 97460, Saint-Paul

Numéro de téléphone fixe : 02.62.74.61.98

Adresse email : recrutement@laureatforma.fr

Durée de la formation

- **Titre professionnel Conseiller(e) de Vente (n4)**
14 mois - 1 jour de formation/semaine 535h
- **Titre professionnel Manager d'Unité Marchande (n5)**
16 mois - 1 jour de formation/semaine 608h
- **Titre professionnel Assistant.e de direction (n5)**
16 mois - 1 jour de formation/semaine 608h



L'apprenant en contrat d'apprentissage est sur une base hebdomadaire de 35h ou 39h, dont 27h ou 31h en entreprise et 8h en formation en présentiel ou en distanciel obligatoire.

La journée de formation est considérée comme une journée travaillée.

Public visé :

- jeune de 16 à 29 ans révolu
- jeune adulte, peu ou pas qualifié
- toute personne bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AH

Rémunération

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du SMIC	Salaire brut minimum mensuel (151.,67h)
1 ^{re}	16 à 17 ans	27%	477.07€
	18 à 20 ans	43%	759.77€
	21 à 25 ans	53%	936.47€
	26 ans et plus	100%	1766.92€
2 ^{ème}	16 à 17 ans	39%	689.10€
	18 à 20 ans	51%	901.13€
	21 à 25 ans	61%	1077.82€
	26 ans et plus	100%	1766.92€
3 ^{ème}	16 à 17 ans	55%	971.81€
	18 à 20 ans	67%	1183.84€
	21 à 25 ans	78%	1378.84€
	26 ans et plus	100%	1766.92€

Aides et exonérations pour l'entreprise

- employeurs concernés : secteur marchand
- nature et durée du contrat : CDD de 14 à 16 mois en fonction du titre
- accompagnement : tutorat obligatoire dans certains secteurs professionnels

Avantages financiers

- une exonération des charges sociales
- une aide unique pour les employeurs d'apprentis de 6000€ est versée la première année du contrat
- aides possibles de l'AGEFIPH, accordés pour l'embauche des travailleurs en situation de handicap
- l'absence de prise en compte des apprentis dans les effectifs